

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Élaboration d'une recherche consacrée à un sujet musicologique
- Identification, consultation et analyse des sources et de la documentation disponible
- Communication des résultats sous diverses formes rédigées (rapports, notes de synthèse, articles)
- Production d'un mémoire d'un niveau scientifique permettant son édition et respectant les normes éditoriales
- Participation à des colloques, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine d'investigation (ou à des domaines connexes)
- Participation à des projets de recherche musicologiques collectifs
- Gestion des bases de données
- Catalogage, archivage et gestion des sources et documents musicaux
- Création d'œuvres musicales et accompagnement de productions artistiques dans des associations, culturelles publiques ou privées
- Mise en œuvre valorisation des projets artistiques

2. Référentiel de compétences

- Comprendre et savoir expliquer les principales évolutions de la musique en s'appuyant que les grandes étapes de l'histoire dans ce domaine
- Appliquer les différentes techniques mises en œuvre pour composer une pièce musicale
- Accompagner et promouvoir des projets artistiques en utilisant différents outils et voies de communication
- Constituer un fonds documentaire physique et numérique (documents écrits, enregistrés) et le mettre à disposition de différents publics (particuliers, professionnels, chercheurs, ...)
- Concevoir, en respect d'un cahier des charges, des documents pédagogiques sur différents supports
- Cataloguer et archiver les documents spécifiques à la musique et à la musicologie (partitions, ouvrages divers)
- Appliquer les règles de gestion d'une bibliothèque musicale composée de partitions, d'enregistrements sonores et visuels et de livres
- Connaître les différentes configurations orchestrales et préparer le matériel d'orchestre
- Identifier et valoriser le patrimoine musical
- Savoir appliquer les méthodes et démarches en matière d'édition des documents musicaux
- Analyser et prendre en compte des enjeux politiques, sociaux et économiques d'un projet musical
- Identifier les principales institutions dans le domaine musical et savoir se positionner dans cet environnement

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines

MASTER – MUSICOLOGIE

- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.